

DEPARTEMENT
SOMME
ARRONDISSEMENT
AMIENS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

N°70/2025

Communauté de Communes Nièvre et Somme
1 Allée des Quarante - BP 30214 - 80420 FLIXECOURT
Tél : 03/22/39/40/40

Membres titulaires en exercice : 55
Membres titulaires présents : 37
Membres votants : 40

L'an Deux mille vingt-cinq, le 10 Avril à 18 h 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Nièvre et Somme légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni à la salle le chiffon – rouge Rue P.ERMENAUT – à Flixecourt sous la présidence de Monsieur René LOGNON, Président.

Etaient présents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes BENEDINI, LEPOIX, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,
Mrs PINCHON, LEITAO, HERBETTE, CARLIER, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, DUCROTOY,

Etaient excusés, absents tous les délégués titulaires suivants :

Mmes DUFRENOY, CHEVALIER, CAPRON, MINET, LICOUR,
Mrs DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BELLAREDJ, LOUETTE, BOULLET, BOULARD, GROSSEL, LEBLANC D, LEBLANC JM.

Pouvoirs :

M DELIMERVILLE donne pouvoir à M DELATTRE
M BOULARD donne pouvoir à M MAUGER
M GROSSEL donne pouvoir à M DUCROTOY

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

OBJET : Convention de partenariat pour les chiroptères au prieuré de Moreaucourt

La séance étant ouverte,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Picardie Nature est une association fédérative régionale pour la protection de la nature et de l'environnement.

L'action de Picardie Nature répond à trois objectifs pour la protection de la nature et de l'environnement : Étudier, Agir et Sensibiliser.

Picardie Nature porte entre autres une mission : « Faune protégée & Bâti » ancrée sur les chauves-souris essentiellement, mais également les oiseaux (hirondelles, moineaux...). Certaines de ces espèces occupent en effet des bâtiments pour accomplir toute ou partie de leur cycle de vie. Picardie Nature mène les diagnostics initiaux, assure la concertation avec les usagers, les accompagne dans

l'apprentissage de la cohabitation singulière, labellise leur engagement, et le cas échéant, met en œuvre des aménagements dans les bâtiments.

La Communauté de Communes Nièvre Somme est quant à elle propriétaire de l'ancien prieuré de Moreaucourt (l'Etoile). Les vestiges de l'ancien prieuré de Moreaucourt sont protégés au titre des monuments historiques. Le site est préservé et entretenu dans le respect du monument et de son environnement.

Monsieur le Vice-Président propose de s'associer à Picardie Nature pour préserver les chauves-souris sur le site du Prieuré de Moreaucourt.

Ainsi, les mesures proposées visent :

- l'aménagement d'une cave pour les chauves-souris : la rendre plus accessible et y créer une entrée sécurisée pour l'homme et les chauves-souris.
- l'ouverture d'un accès à une cave comprenant une ouverture en « boîte aux lettres » et l'ouverture d'un passage d'accès à la cave dans l'estrade en bois placée à l'entrée.
- le partage au public de cet autre patrimoine du lieu historique et archéologique : animation nature et un panneau explicatif de l'action cave.
- la connaissance scientifique et l'échange d'informations sur les espèces faunistiques détectées sur le site de Moreaucourt.

La Communauté de Communes en contre partie de ces prestations s'engage à verser à Picardie Nature la somme de 3600 euros TTC. Cette somme contribuera à la participation aux actions présentées, objet de la présente convention à hauteur de 30% du coût des actions.

La Convention est consentie et acceptée pour une durée de 11 mois à compter de sa signature.

L'Assemblée Délibérante, ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président, par :

- 39 voix pour.
- 1 abstention : M. DELATTRE (Maire -ST SAUVEUR)
- Autorise le Président à signer la Convention de partenariat pour les chiroptères au prieuré de Moreaucourt avec Picardie Nature.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 17 avril 2025 et de sa publication le 18 avril 2025.

